



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Watermael-Boitsfort
Service de l'Urbanisme
Place Antoine Gilson, 1
B - 1170 BRUXELLES

V/Réf. : (corr. : R. Snaps)URB/0059

N/Réf. : AA/BDG/WMB20227_668_PU_Gerfauts_7

Bruxelles, le 10-02-2021

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Avenue des Gerfauts, 7 – Little Lodge

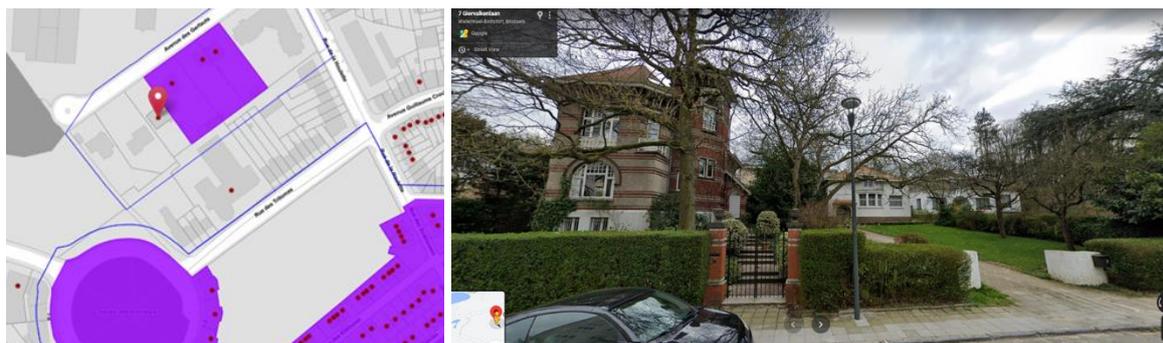
Demande de permis d'urbanisme portant sur la rénovation et l'extension d'une maison unifamiliale

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 08/01/2021, reçu le 12/01/2021, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 03/02/2021.

ÉTENDUE DE LA PROTECTION



extr. de ©Brugis et vue de l'avenue des Gerfauts, 9, 7 et 5 (©Google maps)

Cette habitation se situe dans la zone de protection de l'ensemble classé formé par les biens sis rue des Gerfauts, 9, 11 et 13. Elle est également inscrite à l'Inventaire du Patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale.

CONTEXTE ET DEMANDE



Projet de transformation en 1927, vues avant et arrières de la maison (extr. de la demande de permis)

La maison, ainsi que sa voisine n°5 assez semblable, remonte à 1923. Le garage latéral a été ajouté en 1927. L'entrée a probablement été déplacée du côté droit vers la façade principale. Un abri de jardin arrière a été ajouté (années 70 ?).

La demande porte sur la rénovation profonde de cette maison et se décline principalement de la manière suivante :

- au niveau énergétique : isolation extérieure des murs, avec la pose d'un nouveau crépi blanc, et de la toiture (*sarking*), installation d'une ventilation double flux,
- transformation de la porte-fenêtre arrondie (ancienne entrée latérale ?) en fenêtre,
- extension arrière vitrée, sous toiture verte,
- nouvelle lucarne dans le versant arrière,
- remplacement des châssis par des menuiseries de teinte grise (bois, et alu pour l'arrière),
- au niveau du jardin : agrandissement de la terrasse arrière actuelle, création d'une petite terrasse en fond de parcelle, abattage de 2 arbres (dont un bouleau), modification du relief du jardin et plantations.



Axonométrie et élévation de la façade avant projetées (extr. de la demande de permis)

AVIS

Sans s'opposer au projet d'isolation et d'extension, la CRMS remarque que la maison va, de manière générale, perdre une partie de son allure et de ses détails pittoresques, qui lui confèrent cette esthétique un peu surannée. Tout en comprenant le souhait de moderniser cette habitation et d'y apporter de la lumière, l'Assemblée recommande cependant :

- pour la grande lucarne projetée à l'arrière : de réduire largement ses proportions et de s'inspirer des lucarnes existantes, notamment en adoptant un profil de lucarne rampante,
- concernant le crépi : d'essayer de reproduire une finition d'une texture semblable au crépi existant,
- pour les seuils de fenêtres : d'utiliser de la pierre bleue en reproduisant le profil des seuils existants,
- d'adopter des menuiseries mieux harmonisées avec le style de la maison pour la porte d'entrée et la porte de garage L'Assemblée ne formule pas de remarques quant aux quelques modifications du jardin.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE

Secrétaire


KRISQUE
Président

c.c. :

mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; acoppieters@urban.brussels ; slagrilliere@urban.brussels ;
ivandeneynde@wb1170.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ;
urban_avis.advises@urban.brussels